

Pêche au gros au large de la Somalie

Une menace réelle

Samedi 13 septembre 2008, les pirates somaliens s'attaquent au thonier français « Le Drennec » dans le sud de l'Océan Indien à près de quatre cent cinquante nautiques de la côte africaine. Après avoir vainement tenté de l'aborder par une mer très agitée, ils tirent sur le pêcheur breton deux roquettes qui heureusement ne provoquent que des dégâts légers.

Cette attaque démontre l'audace croissante dont font preuve les bandits somaliens⁽¹⁾. La raison principale de cette délocalisation de leurs activités vers les Seychelles est une présence accrue des forces navales occidentales à proximité du Golfe d'Aden notamment depuis le 08 décembre 2008, date de la mise en place de l'opération ATALANTA, (cf. Le Lien 63).

La pêche au thon en Océan Indien représente tous les ans un montant d'activités estimé à près de six milliards de dollars⁽²⁾. Cette exploitation halieutique qui s'appuie sur des technologies et des outils modernes et performants, constitue un débouché économique important pour une pêche européenne par ailleurs souvent aux abois. La France et l'Espagne qui sont les principaux pays présents dans cette zone y réalisent les deux tiers de leurs pêches annuelles de thon jaune, la période comprise entre les mois

d'août et novembre étant la plus propice consécutivement aux habitudes migratoires saisonnières des bancs de scombridés. La zone dans laquelle ont lieu les attaques, est située à plus de 400 nautiques des côtes de la Somalie et en dehors de sa zone économique exclusive, (ZEE). Les thoniers, dont les ponts sont peu surélevés par rapport au niveau de la mer, sont particulièrement vulnérables aux attaques en raison d'une manoeuvrabilité réduite (spécialement lors des opérations de pêche) et d'une faible vitesse. La tactique employée par les forbans est simple mais efficace : à bord de « bateaux mères », (très souvent des chalutiers ou des remorqueurs volés auparavant par les pirates somaliens), ils naviguent discrètement à la recherche d'une proie. Une fois la victime trouvée, ils larguent du « mother ship » de légères et rapides embarcations dénommées Skiffs, qu'ils lancent à l'abordage du navire. Ainsi les méthodes éprouvées par le capitaine Kidd sur l'« Adventure Galley » trois siècles auparavant dans cette même région restent pertinentes...

Une riposte sur mesure

Depuis le mois de mars 2009, la France a engagé des moyens sur la zone de travail fréquentée par les thoniers européens. Au

mois de mai suivant, le plan d'opération de la force navale ATALANTE avait été amendé pour étendre la zone de patrouille jusqu'à la ZEE des Seychelles. Toutefois, la dispersion en mer des thoniers sur les zones de pêche accroît leur vulnérabilité et nécessite des mesures adaptées que ne peuvent offrir les mesures classiques d'accompagnement telles que celles appliquées aux navires du Plan Alimentaire Mondial, (PAM).

Sur l'interpellation du groupement de pêche français *ORTHONGEL*, et devant la menace sérieuse que font peser ces attaques sur les armateurs français, le ministre de l'agriculture Michel BARNIER a demandé au premier ministre, M François FILLON, la mise en place de mesures destinées à lutter contre ce fléau. Après concertation avec le ministre de la défense M Hervé MORIN, il a été décidé la mise en place d'équipes de protection embarquées, (EPE), sur les thoniers français navigants dans cette région. Cette décision repose sur l'adéquation de la demande avec les critères exigés pour obtenir une protection dans la durée hors du cadre classique du transit maritime. En effet, les thoniers battent pavillon français et exercent une activité dans un secteur de l'économie nationale, de plus, cette activité ne peut être déplacée géographiquement ou différée dans le temps. Afin de définir le cadre juridique de l'aide apportée aux pêcheurs français, un protocole est établi entre les armateurs et la marine nationale. Cette convention définie de manière très précise les conditions dans lesquelles les EPE sont disposées sur les bateaux de pêche. Ainsi, certaines contraintes sont imposées aux bâtiments en matière de moyens de communication disponibles sur l'embarcation ou de consignes de navigation. Le volet financier de l'opération est lui aussi détaillé dans le contrat, avec une facturation de tous les frais supplémentaires générés par la mission à la charge de l'armateur. Ces frais remboursés à la marine nationale par l'intermédiaire du Trésor Public, concernent entre autres, l'hébergement, la majoration de solde accordée au personnel déployé, les frais de déplacement et une partie du coût d'entretien des matériels utilisés.





la législation espagnole ne permet à l'heure actuelle que l'embarquement de personnels de sociétés privées de sécurité. Pour cette raison peu de bateaux espagnols sont l'instant pour protégés sur les zones de pêche des Seychelles.

A l'heure des comptes

Le nombre d'attaques de pirates a considérablement baissé dans cette partie de l'Océan Indien depuis la mise en place de ce dispositif dissuasif. Toutefois si le choix des EPE s'adapte parfaitement aux thoniers, il ne peut être standardisé et transféré en l'état à d'autres types de protections contre la piraterie. Le démantèlement prévu du dispositif fin octobre 2009 sera l'occasion de tirer les conclusions et les retours d'expérience associés au renseignement, permettront d'affiner de futures opérations⁽⁴⁾. L'espoir est que la saison de pêche 2010 ne nécessite pas la reconduction de l'opération. Seul la résolution des problèmes économiques et politiques rencontrés depuis 1991 par la Somalie, permettrait d'imaginer un retour de la prospérité et une conclusion aux violences sur les biens et les personnes exercées sur la mer dans cette région pour que la devise de la Somalie retrouve tout son sens: « Justice Paix Liberté Démocratie et succès pour tous ». Car il ne faut pas oublier que avant tout, un pirate est un marin devenu brigand et non l'inverse.

EV1 Thierry MAGUET
ALFUSCO

Un dispositif efficace

Le dispositif est placé sous le commandement opérationnel du COMSUP FAZSOI⁽³⁾ et déployé à Mahé aux Seychelles avec l'accord des autorités locales. Depuis fin juillet 2009 une soixantaine de militaires français sont répartis entre l'état-major des FAZSOI, le commandement tactique installé dans le port de Mahé et les EPE à bord des thoniers. Toutes les actions

entreprises se font en coordination avec les bâtiments et aéronefs engagés dans le dispositif ATALANTA. Les militaires de la marine nationale embarqués à bord des navires de pêche et relevés périodiquement, sont tous volontaires et proviennent des équipes de protection de bâtiments de la marine où de différentes unités de fusiliers marins. Ils sont équipés et armés de façon à pouvoir repousser une attaque de pirates dans le strict respect de règles d'engagement pré-établies, même si la priorité face au péril de la piraterie reste la dissuasion.

Les armateurs basques confrontés à des problèmes identiques ont demandé au gouvernement espagnol d'adopter les EPE sur les thoniers ibériques. Malheureusement



(1) 35 attaques ou tentatives en 2007, 170 attaques ou tentatives en 2008. Source EMA

(2) Source Reuters

(3) Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien

(4) L'IMB (International Maritime Bureau) constate que les attaques de pirates ont fortement augmentées en 2009 (406). Mais ce chiffre tient compte de toutes les attaques répertoriées à travers le monde. Par ailleurs le nombre de navire en otage est le même que celui de 2008. Une perte d'efficacité à mettre au profit des dispositifs internationaux.